

*Inscrit dans le Répertoire du [CPNEF-SV](#) depuis octobre 2019.
Ce Répertoire est composé des organismes de formation
qui avaient été préalablement agréés par le Ministère de la Culture.*

►►► PUBLIC

Toute personne sollicitant l'obtention de la licence d'entrepreneur de spectacle vivant (licence 1ère catégorie) correspondant à la catégorie d'exploitant de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques, ERP de type L, N ou O classés en 5ème catégorie (cf. dispositions exigées par le décret n°2000-609 du 29 juin 2000 pris pour l'application de l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles). Les types d'Établissements Recevant du Public / ERP visés :

L : Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple

N : Restaurants et débits de boissons

O : Hôtels et pensions de famille

► Toute autre personne intéressée souhaitant acquérir des connaissances dans ce domaine.

►►► ACCESSIBILITÉ

L'équipe d'ARTEK a suivi une formation de sensibilisation sur les questions d'accueil des personnes en situation de handicap. Une référente handicap est nommée au sein de notre organisme de formation : Agathe CORMIER est votre contact privilégié afin d'échanger sur votre besoin. Notre démarche est disponible sur la page [accessibilité](#) de notre site internet.

►►► PRÉREQUIS

Maîtriser, comprendre, lire et écrire la langue française.

OBJECTIFS

- Connaître le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et le champ des responsabilités civiles et pénales inhérentes à cette activité.
- Savoir appliquer ou faire appliquer la réglementation incendie des établissements recevant du public (ERP) spécifique aux lieux de spectacles.
- Savoir prendre en compte les problèmes inhérents à la présence du public.
- Connaître les principales règles du Code du Travail et les principes généraux de prévention en matière de santé et de sécurité au travail.
- Savoir analyser les incidents et accidents du travail et tout autre risque relatif à la santé des personnes.

►►► CONTENU

Module 1 : Le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et les champs de responsabilités inhérentes à cette activité

- les licences d'entrepreneur de spectacles
- l'organisation d'un spectacle : les différents intervenants
- les responsabilités et les sanctions
- les niveaux sonores

Module 2 : La réglementation incendie des établissements recevant du public spécifique aux lieux de spectacles

- les dispositions générales
- les dispositions particulières : les spectacles et les salles de spectacles (type L), les salles d'expositions (type T)
- les établissements spéciaux : les ERP de type PA et CTS
- les établissements de 5ème catégorie

- les différents intervenants en ERP
- le comportement au feu
- les vérifications périodiques
- l'évacuation
- l'accessibilité

Module 3 : Les règles de droit du travail en matière de santé et sécurité au travail

- l'obligation de sécurité de l'employeur
- les principes généraux de prévention et leurs applications
- la coordination des interventions
- la prévention des risques : le DU, les plans de prévention, le protocole de sécurité
- les formations obligatoires
- les équipements de protection individuelle et collective
- la prévention des risques liés à l'utilisation des lieux de travail (aménagement, circulation), au travail en hauteur, au bruit, à la manutention, aux courants électriques
- la formation à la sécurité et l'organisation des premiers secours
- le rôle et les missions de l'inspection du travail, de la médecine du travail, des services de prévention des caisses de retraite et de santé au travail, de l'INRS pour la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles

➤➤➤ MÉTHODES MOBILISÉES

• Moyens pédagogiques

Nos intervenants professionnels veillent à transmettre, au cours du stage, les savoir-faire et savoir-être propres au secteur du spectacle et de l'événementiel. Afin que l'apprenant soit acteur de la séance de formation, nous alternons apports théoriques, exercices concrets, temps d'échange, études de cas et mises en situation. Cette méthode active permet une appropriation et une mémorisation rapide des thèmes par les stagiaires.

Notez que :

- Nous prenons en compte les connaissances préexistantes de chaque stagiaire (test en début de formation) ;
- Nous nous engageons à ce qu'aucune question ne reste sans réponse ;
- Films, supports écrits remis aux stagiaires, matériels adaptés, présentation des sites Internet en lien avec la formation suivie contribuent à une action pédagogique complète.

Quel est notre objectif prioritaire à l'issue de la formation ? Que chaque participant devienne autonome dans ses recherches liées à ses obligations réglementaires, et plus largement UN ACTEUR ENGAGÉ ET RECONNU dans la prévention des risques professionnels.

• Moyens d'encadrement

Directeurs techniques, préventeurs, régisseurs, nos formateurs et formatrices sont tous des professionnels en activité, sélectionnés pour leur expertise technique et s'inscrivant dans une démarche de formation continue. Intervenants (leurs parcours sont disponibles sur notre site internet) : [Philippe CUVELETTE](#), [Frédéric POUILLAIN](#), [Scott DELHAISE-RAMOND](#)

Quelles sont leurs motivations ? Transmettre les notions essentielles de la prévention des risques professionnels et partager une pratique du travail en sécurité tout en respectant les règles de l'art. Nos formateurs considèrent comme une opportunité le fait de partager et d'échanger avec les stagiaires, qui sont eux-mêmes des professionnels.

• Moyens et organisation matériels pour suivre la visioconférence

Fourniture à chaque participant du livre « Sécurité des petits lieux de spectacles » (éditions Irma) expédié en Chronopost. Le stagiaire doit être équipé d'un ordinateur fixe ou portable, une connexion internet, un micro, haut-parleur et webcam. Deux semaines avant le début de la formation, un tutoriel concernant les modalités pour le QCM et l'émargement dématérialisé est envoyé au stagiaire. En cas de difficultés de connexion ou si vous souhaitez un accompagnement personnalisé, vous pouvez contacter Camille PETITPAS, référente technique, au 02.51.86.48.60 ou par mail camille.petitpas@artek-formations.fr.

Planning : la formation est organisée pendant 3 jours.

Jour 1 à 3 (matin) : Cours

9h15 à 9h30 : 15 minutes pour s'assurer que chacun est connecté (accompagnement individuel en cas de difficulté par Camille Petitpas)

9h30 à 11h40 et de 14h à 16h00 : Cours animé en direct par notre formateur.

16h00 à 16h30 : Synthèse de fin de journée / Temps d'échange / Questions / Évaluation de la progression

Jour 3 (après-midi) : Évaluation finale / QCM

14h à 16h00 : L'évaluation finale se fera en ligne, et sera accessible par mail ou par QR code (application à télécharger sur un téléphone Android, pour les iPhones l'application est déjà incluse), QCM 30 questions, le formateur reste en visio-conférence pour répondre aux questions. Puis correction collective.

16h00 à 16h30 : Synthèse de fin de journée / Temps d'échange / Questions

Jour 1 ou 2 : Entretien individuel de 15 minutes avec le formateur sera fixé afin d'approfondir les thèmes abordés pendant la formation. Plages horaires consacrées à cet échange : après le temps de connexion du matin ou de l'après-midi le jour 1 ou 2..

▶▶▶ MODALITÉS D'ÉVALUATION / VALIDATION

La validation des connaissances liées à l'ensemble des enseignements du programme se fera sous la forme d'un questionnaire à choix multiples (30 questions).

L'attestation de formation à la sécurité des spectacles est délivrée aux stagiaires à l'issue de la formation.

La délivrance de cette attestation est conditionnée à la présence du stagiaire pendant la totalité de la formation et au contrôle des connaissances.

Session maintenue pour 5 stagiaires minimum – Effectif maximum : 12

• DURÉE DE LA FORMATION

3 jours (14 heures)

• COÛT PÉDAGOGIQUE

Coût individuel : 420 euros

• DÉLAIS & MODALITÉS D'ACCÈS

- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, Pôle Emploi, employeur). Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur **site internet** / par **téléphone** / par mail à l'**adresse générique** : contact@artek-formations.fr / via **Mon compte Formation** pour les formations éligibles / via **Pôle Emploi** sous réserve d'acceptation du financement demandé.